

MÉDIAS D'ÉTAT ET ALTERNANCE POLITIQUE AU SENEGAL : UNE ÉTUDE DE LA TÉLÉVISION NATIONALE SÉNÉGALAISE SOUS LE PRÉSIDENT ABDOULAYE WADE (2000-2012)

Mor FAYE

Université Gaston Berger de Saint-Louis, Sénégal

mor.faye@ugb.edu.sn

Résumé : Mettant à profit la chute du régime socialiste d'Abdou Diouf en 2000 au Sénégal et l'arrivée de l'opposition libérale au pouvoir, sous le leadership d'Abdoulaye Wade, notre question de départ était, à travers cet article, de mesurer l'impact de ce changement de régime sur le statut et la ligne éditoriale de la télévision nationale sénégalaise (média d'État), sous l'angle de la liberté de presse et selon les normes censées régir un média de service public. Considérant les deux mandats de Wade à la tête de l'État sénégalais (2000-2012), l'étude montre que la démocratisation de cette télévision nationale tant attendue par les téléspectateurs, les partis d'opposition et la société civile, pendant plusieurs décennies, ne s'est pas finalement produite. Elle passe ensuite en revue les raisons pour lesquelles le passage de la télévision nationale sénégalaise d'un média d'État à un média de service public s'est soldé par un échec, sous le Président Abdoulaye Wade.

Mots-clés : Sénégal, Régime Socialiste, Alternance au pouvoir, Régime libéral, média d'État et service public.

Abstract : Founding on the collapse of Abdou Diouf's socialist regime in 2000 in Senegal and the arrival of the liberal opposition to power, our research question aimed to measure, through this article, the impact of that change of regime on the status and the editorial line of Senegalese national television (state media), according to the press freedom and norms that are supposed to rule a public service media. Considering Wade's two terms as President of Senegal (2000-2012), this study shows that the democratization of the Senegalese national television, so expected, for decades, by TV viewers, opposition parties and civil society, did not occur in the end. It then reviews the reasons why the shift of Senegalese national television from a state media to a public service one ended in an impasse, under President Abdoulaye Wade.

Keywords: Senegal, Socialist Regime, Alternation in power, Liberal Regime, state media and public service.

Introduction

Le présent article porte sur la télévision nationale sénégalaise (la *RTS*). Celle-ci fut créée en 1963, sous forme de télévision éducative, grâce à un accord-cadre entre le gouvernement du Sénégal et l'Unesco, avec l'appui des

coopérations canadienne et française. Au lendemain des Jeux Olympiques de Munich de 1972 qu'elle couvrit avec succès, cette télévision changea de format pour devenir une télévision d'information politique et générale à vocation nationale (Fall, 2008, p. 43). Ce changement, dans un contexte de nation nouvellement indépendante marqué par des luttes politiques pour le contrôle de l'État postcolonial, poussa le régime socialiste alors en place à en faire un instrument politique, à son service exclusif. Ce type de contrôle empêchera la télévision nationale sénégalaise, érigée en média d'État progouvernemental, de jouer son véritable rôle de média de service public, durant le long règne du régime socialiste dirigé par le Président Léopold Sédar Senghor, de l'indépendance du Sénégal en 1960 à 1980, puis par le Président Abdou Diouf, de 1981 à 2000. Sur toute cette période, la télévision nationale fut marquée par une mise en scène excessive du pouvoir, à travers une hypertrophie d'images et de discours de propagande portés par des journalistes zélés, et par une transformation du média en appareil électoral permanent, au profit du régime socialiste. À ces pratiques s'ajoutent un étouffement de l'expression plurielle sur la télévision nationale, par une marginalisation systématique de l'opposition politique et de la société civile anticonformistes, le non-reflet des vraies réalités politiques, économiques et sociales du pays et l'absence de critique et de débat contradictoire (Faye, 2019).

Ainsi, l'idée selon laquelle la télévision nationale sénégalaise ne pourrait changer que grâce à une alternance politique était fortement ancrée chez bon nombre de Sénégalais. Elle était entretenue par les partis politiques de l'opposition qui promettaient, une fois au pouvoir, de changer en profondeur ce média, en le démocratisant. À la faveur de l'alternance politique au Sénégal en 2000, symbolisée par l'arrivée d'Abdoulaye Wade au pouvoir, la télévision nationale sénégalaise s'est-elle pour autant démocratisée, en se conformant aux exigences d'un média de service public ? Autrement dit, cette alternance a-t-elle véritablement marqué le passage de la RTS d'un statut de média d'État à celui de média de service public ? C'est sur la base de ce questionnement que nous avons mené une enquête dans le monde des médias sénégalais pour étudier la télévision nationale sous le régime de l'alternance au pouvoir (2000-2012), à l'aune des principes et critères censés régir un média de service public. Nous avons complété les informations recueillies en nous appuyant sur les travaux réalisés sur la presse africaine, en général, et sur celle sénégalaise, en particulier.

Le présent article se compose de trois parties.

La première présente le cadre théorique et conceptuel de l'étude, en mettant le focus sur la définition d'un média de service public par opposition à celle d'un média d'État et à celle d'un média de parti. La deuxième étudie l'impact réel de l'alternance politique au Sénégal sur le statut et le fonctionnement de la télévision nationale, sur toute la période considérée, et montre comment le projet de réforme de cette télévision en média de service public s'est soldé par un échec.

La troisième partie montre, cependant, l'impossible contrôle de l'opinion publique par une télévision au service du pouvoir.

1. De la différence entre un média de service public, un média d'État et un média de parti

Se demander si la télévision nationale sénégalaise, du fait de l'alternance politique au pouvoir au Sénégal (2000-2012), a par la suite évolué en se conformant aux principes et exigences d'un média de service public, suppose de répondre au préalable à deux questions clés. Premièrement : que faudrait-il entendre par service public ? Deuxièmement : qu'est-ce qu'un média de service public, par opposition à un média d'État et à un média de parti ? D'un point de vue théorique, le service public désigne toute activité d'intérêt général, assurée sous le contrôle de l'État, par un organisme public. Selon la définition de Léon Duguit reprise par Pilezer,

Toute activité dont l'accomplissement doit être assuré, réglé et contrôlé par les gouvernants, parce que l'accomplissement de cette activité est indispensable à la réalisation et au développement de l'interdépendance sociale, et qu'elle est d'une telle nature qu'elle ne peut être réalisée complètement que par les gouvernants, est un service public.

Pilezer (2010, p. 6)

Le service public se fonde sur trois principes : *l'égalité devant le service public*, *la continuité du service public* et *la mutabilité du service public*. Découlant du principe d'égalité devant la loi, l'égalité devant le service public pose l'égal accès de tous aux activités d'intérêt général sans discrimination aucune, soit-elle d'ordre politique, idéologique, social, sexuel ou économique et exclut tout traitement de faveur. Le principe de continuité du service public signifie, en ce qui le concerne, que le service public, en raison de sa nature d'être une activité d'intérêt général essentielle aux populations, doit fonctionner sans interruption. Le principe de mutabilité du service public signifie, quant à lui, que les missions du service public ne sont pas figées et qu'elles doivent nécessairement s'adapter aux aspirations par nature évolutives de la société. En résumé, le service public n'est pas le bien d'un individu (*monarchie*), le bien de quelques-uns (*oligarchie*) mais il appartient à tous (*démocratie*), pour reprendre et adapter à notre propos une classique typologie aristotélicienne des régimes politiques.

Découlant des principes généraux qui fondent le service public, un média de service public est donc, par définition, qu'il appartienne à l'État ou à un organisme privé, un média au service de la population en en garantissant l'égal accès à tous et en produisant des programmes d'information, d'éducation et de divertissement continus et évolutifs revêtant un intérêt général. Selon la définition que proposent Jay Blumler et d'autres théoriciens [Bourdon 2013, p.17], s'agissant de la radiotélévision, celle-ci relève d'un média de service public lorsqu'elle répond aux six critères suivants :

- *l'universalité géographique*. Selon ce critère, le signal d'une radiotélévision de service public, étant un service universel, doit toucher toute la population, où qu'elle se trouve, et éviter autant que possible l'existence de zones non couvertes ;
- *l'éthique d'une offre complète*. Le service public de radiotélévision doit couvrir les grandes missions (informer, éduquer et divertir) et les genres dans leur diversité, pas seulement le divertissement ;
- des *mandats généraux* qui doivent être énoncés clairement et rester contraignants ;
- *la diversité, le pluralisme et la variété*. Autrement dit, une radiotélévision de service public doit s'adresser à tous, afin que chacun se reconnaisse dans ses différents contenus. Dans cette perspective, elle doit fournir à chaque citoyen, à chaque communauté des informations utiles à son évolution lui permettant de se situer dans la société en adhérant, entre autres, aux opinions lui paraissant les plus pertinentes. Ce critère requiert de tenir compte de la diversité linguistique, s'évertuant, par-là, à n'exclure aucune langue, si minoritaire soit-elle. Considéré comme une autre caractéristique essentielle d'un média de service public, le principe de pluralisme signifie l'expression des opinions politiques, idéologiques, sociales, culturelles, religieuses dans leurs diversités, sans discrimination aucune.
- le *non-commercialisme*, en ce sens que le service public ne doit pas chercher à maximiser l'audience et à s'adresser seulement aux audiences qui intéressent les publicitaires ;
- le *rôle politique*, dans la mesure où le service public doit être un haut lieu de la politique.

La définition d'une radiotélévision de service public que propose l'UNESCO va dans le même sens que la précédente, tout en étant plus explicite sur les exigences d'indépendance vis-à-vis de l'État, des politiques et des pouvoirs d'argent qui cherchent toujours à contrôler les médias à leur unique profit (ACE, 2019, p. 1). En somme, un média de service public n'est ni un média d'État ni un média de parti. Un média d'État est par définition au service exclusif de l'État dont il relaie la vérité officielle érigée en dogme et dont il amplifie les succès et tait les échecs. Un média de parti considère, en ce qui le concerne, que l'information sélectionnée doit servir son camp et qu'il n'a pas à faire à ses adversaires le cadeau de l'objectivité, son orientation tendancieuse étant explicite, avouée et assumée.

C'est à l'aune de ces principes généraux censés régir un média de service public que nous allons examiner ci-dessous l'impact de l'alternance libérale de 2000-2012 sur le statut et le fonctionnement de la télévision nationale sénégalaise, durant cette période.

2. La télévision nationale sénégalaise sous l'alternance libérale de 2000-2012

Au Sénégal, l'élection présidentielle de mars 2000 marque incontestablement un événement politique majeur. Elle a permis à ce pays d'Afrique de l'Ouest de

connaître la première alternance politique de son histoire, en mettant fin à quarante ans de règne sans partage du Parti Socialiste de Léopold Sédar Senghor (1960-1980) puis d'Abdou Diouf (1981-2000) à la tête de l'État. Abdoulaye Wade, l'opposant historique, porté par une coalition de partis dénommée « Bokk Sopi Sénégal »¹, a remporté cette élection. En venant à bout du Parti Socialiste, lors d'un scrutin pacifique malgré des craintes réelles d'explosion sociale, l'opposition sénégalaise faisait alors tomber l'un des régimes « les plus vieux » du continent africain. Le baobab était enfin « déraciné » (Diop, Diouf, Diaw 2000). Au lendemain de cet événement historique, présenté comme le début d'un nouveau départ pour le Sénégal par de nombreux observateurs de la vie politique locale et perçu comme tel par les couches populaires, les autorités du pays alors nouvellement élues ont d'entrée de jeu manifesté une ferme volonté de changement, de faire du « Sopi », en matière de gouvernance (Samb 2004, p.41), y compris dans le secteur des médias d'État. Cela mit alors la télévision nationale sénégalaise sur la sellette des réformes.

2.1 Le projet de mise en place d'une télévision au service du public

Au cours des quarante ans de règne du régime socialiste au Sénégal (1960-2000), si la télévision nationale sénégalaise n'a pu jouer pleinement son rôle de média de service public, cela était en très grande partie lié à la nature de son statut juridique (Faye, 2011). Sous les oripeaux d'un cadre légal pouvant garantir l'existence d'un média d'intérêt national, ce statut, constitué d'un ensemble de lois votées entre 1973 et 1991, fut le principal instrument dont se servit l'État sénégalais pour faire de la télévision nationale une chasse gardée. Il s'agit de *la Loi 73-51 du 4 décembre 1973 relative à la création de l'Office de Radiodiffusion-Télévision du Sénégal ; du Décret présidentiel n°74-94 du 23 janvier 1974, fixant les règles d'organisation et de fonctionnement internes de l'Office de Radiodiffusion Télévision du Sénégal ; et de la Loi 92-02 du 16 décembre 1991 portant création d'une société nationale dénommée Radiodiffusion Télévision Sénégalaise*. Servant de lien ombilical entre l'État et l'audiovisuel public, ces dispositions juridiques comportent des restrictions qui permirent aux autorités étatiques, via le ministère de l'Information et de la Communication, de tenir en laisse les directeurs généraux successifs et les journalistes de la *RTS*, réduits au rang de simples fonctionnaires aux ordres, au détriment de la liberté de presse.

Pour traduire en actes sa volonté de changer en profondeur le statut et le fonctionnement de la télévision nationale sénégalaise, le Chef de l'État Abdoulaye Wade, alors nouvellement élu, initia un important projet de réforme de l'audiovisuel public à partir de décembre 2000 (Sy 2003, p. 11). Pour ce faire, il mit en place un groupe d'experts, sous la direction de Jacques Habib Sy, dont les travaux devaient documenter ce projet et doter le gouvernement d'une véritable politique de démocratisation et de modernisation du secteur. En vue d'avoir les coudées franches, en s'entourant de toutes les garanties nécessaires, une des conditions formulées par ce groupe d'experts était que le Président de la

¹ Exprimé en langue wolof, ce nom signifie « Ensemble pour Changer le Sénégal ».

République promulgue un décret créant une mission de telle sorte que toutes les portes de l'appareil d'État lui soient ouvertes, pour recueillir les avis et collecter les documents nécessaires en rapport avec le secteur des médias. Une autre condition était que le groupe garde son autonomie de réflexion pour produire un rapport que le gouvernement pourrait par la suite accepter ou rejeter partiellement ou totalement. Premier problème : ce décret ne fut jamais signé, le Conseiller en Communication du Chef de l'État n'étant pas parvenu à convaincre ce dernier du bien-fondé dudit décret. C'est une attitude que Jacques Habib Sy décodera plus tard comme une marge de manœuvre que le Chef de l'État se donnait pour avoir des coudées franches le moment venu, vis-à-vis du groupe d'experts (Sy 2003, p. 14). Cela n'empêchera pas, pour autant, cette équipe d'experts indépendants de continuer dans sa dynamique.

À l'issue de plusieurs réunions internes et de concertations avec le gouvernement et les acteurs des médias, ce groupe s'était en définitive donné comme mission de proposer des réformes du secteur de l'audiovisuel national, sur la base d'un diagnostic exhaustif des « maux » des médias sénégalais, du secteur public tout comme du secteur privé. Ce diagnostic devait se faire sous l'angle de « l'évolution des politiques audiovisuelles et multimédia, de l'environnement juridique et réglementaire, de l'environnement sociomédiatique et de l'environnement ouest-africain et panafricain ». En ce qui concerne l'évolution des politiques audiovisuelles et multimédia, comme le souligne Bouna Manel Fall (2008, pp. 46-47), le groupe d'experts était chargé de diagnostiquer le paysage radiophonique, télévisuel et multimédia sénégalais, en fonction du contexte international en vue de proposer au niveau local des pistes de réforme nécessaires, en matière de communication étatique, d'infrastructures de communication, d'information et de communication et de politiques de programmes. Le groupe d'experts devait également, poursuit Bouna Manel Fall, revisiter les rôles, statuts et missions du secteur public et du secteur privé des médias, en mettant l'accent sur les notions de service public et les missions d'intérêt général, le respect et la sauvegarde de l'identité nationale, le statut des émissions religieuses. Devaient également être pris en compte la gestion rédactionnelle, la gestion administrative et commerciale, le statut des journalistes et les conventions collectives, les redevances, les marchés publicitaires, les tendances à l'atomisation et à la concentration... Il était aussi dans les missions du groupe de faire un état des lieux du cadre juridique de la RTS et du statut de ses agents, afin de repenser la législation audiovisuelle nationale.

Alors que toutes les conditions semblaient être réunies pour mener des réformes en profondeur du système médiatique dans tous ses segments, notamment dans le secteur des médias d'État, une série de facteurs allait par la suite fragiliser le groupe d'experts sur le secteur audiovisuel jusqu'à le vider de sa substance (Sy 2003, p. 14). Pour des raisons inconnues, le groupe a commencé à enregistrer des défections. Le journaliste Abdou Latif Coulibaly a été le premier à le quitter, suivi par la chercheuse Fatou Sarr Sow. Au même moment, le Syndicat des Professionnels de l'Information et de la Communication du Sénégal (SYNPICS), le très puissant syndicat de la presse sénégalaise, refusait de recevoir

le groupe d'experts dans le cadre de ses enquêtes. Visiblement, aux yeux du syndicat, ce groupe n'avait aucune légitimité pour mener des réformes sur les médias, sans l'y associer dans sa composition. Au demeurant, le groupe d'experts réussit à produire un rapport provisoire qu'il fit parvenir au Chef de l'État. Ce rapport était intitulé : « *Propositions sur les justifications, la mission et les termes de référence d'un groupe de travail sur l'audiovisuel* » (Fall, 2008, op. cit., pp. 46-47) . Concernant le domaine de la télévision, les recommandations étaient les suivantes :

- *la restructuration du Haut Conseil de l'Audiovisuel ;*
- *la libéralisation de l'information ;*
- *la réforme du secteur public ;*
- *l'étude du public et de ses aspirations par le biais d'une télémétrie ;*
- *la restructuration de la programmation...*

Mais sans attendre que le groupe d'experts dépose son rapport final, le Chef de l'État procéda au limogeage du Directeur Général de la RTS Babacar Diagne et à son remplacement par Mactar Silla, en mars 2001. Ce dernier se trouvait être, ironie du sort, membre du groupe de réflexion. Cela fait supposer qu'il était démarché en aparté. Dans la foulée, le Président procéda au renouvellement des membres du Haut Conseil de l'Audiovisuel (HCA) et à la nomination d'un nouveau Directeur de l'Agence de Régulation des Télécommunications (ART), un proche du pouvoir. Aucune appréciation n'étant par la suite portée sur le pré-rapport soumis, malgré les efforts fournis, le groupe d'experts chargé de la réforme de l'audiovisuel sénégalais ne jugeait plus nécessaire de continuer ses travaux, en estimant que le Chef de l'État venait de faire la réforme de l'audiovisuel public à « sa manière » (Sy 2003, p.15).

2.2 Le maintien d'une télévision au service du pouvoir

Au moment de sa nomination, Mactar Silla, en plus de son expérience d'ancien journaliste de la RTS, était crédité d'une carrière internationale significative dans le secteur de la communication. D'abord *DG de TV5 Afrique*, il a ensuite travaillé à *Word Space*, puis à *Africa Online* au Kenya, avant de revenir donc à la RTS. Aux yeux du public, ce profil était rassurant et faisait de Mactar Silla l'homme de la situation, d'autant plus qu'une dynamique de changement était perceptible à la RTS, dès sa prise de fonction. Dans ce contexte d'alternance au pouvoir, comme le note Diakhité (2013, pp. 285-286), l'espoir que la Télévision nationale allait évoluer vers un média de service public fut conforté par ce slogan en bas d'écran : « Le public notre raison d'être ». L'apparition de nouveaux sujets à traiter et de nouveaux angles de traitement de l'information semblait concrétiser cette nouvelle ère pour la télévision, toujours selon cet auteur. Alors qu'il était inimaginable que la télévision s'ouvre à l'opposition politique ou fasse des reportages sur des sujets gênants sous le régime socialiste (1960-2000), elle n'a pas hésité en 2002 à couvrir par exemple des activités de

l'AFP2 et du PS3, au cours desquelles la politique agricole du nouveau régime fut rudement critiquée. A cette occasion, les paysans se plaignaient d'avoir livré leurs récoltes arachidières à l'État et d'être restés longtemps avec des bons de livraison, sans être payés. Le gouvernement avait alors démenti l'existence d'une telle situation. Mais, fait rare dans l'histoire de la télévision nationale, cette dernière effectua un reportage qui montrait effectivement des paysans brandissant des bons impayés et qui imputait la misère du monde rural à ce non-paiement. D'autre part, alors qu'au même moment se disait que le Sénégal rural était au bord de la famine, la RTS montra, comme pour le confirmer, des images de paysans visiblement très fatigués et affamés. Pour rompre avec des pratiques en vigueur sous le régime socialiste et affirmer une certaine liberté éditoriale, la télévision nationale commençait même à refuser de couvrir les activités politiques des membres du gouvernement, si elle n'y voyait pas d'intérêt informatif.

Très remonté contre le DG Mactar Silla, le gouvernement le limogea en août 2002, en se servant du statut non réformé de la RTS. Précédemment évoqué, ce statut très liberticide installe en effet tout DG de la RTS sur siège éjectable, du fait de son mode de nomination par le Chef de l'État, dépourvu de toute garantie juridique qui rende difficile sa destitution. Mactar Silla, qui apprit d'ailleurs son limogeage par la radio, fut remplacé non pas par un journaliste professionnel mais par un administrateur civil, en la personne d'Abdou Khoudoss Niang. Ce dernier se fixa pour mission de donner plus de visibilité à la politique du Chef de l'État Abdoulaye Wade, comme pour dire que son prédécesseur commençait à trop s'écarter de cette ligne de conduite. Au même moment, Chérif Elvalide Sèye, un des artisans du projet de réforme avorté de l'audiovisuel, fut éjecté de son poste de Conseiller en Communication et de son poste de Président du Conseil d'Administration de la RTS. Il fut remplacé, à la surprise générale, par Babacar Diagne l'ancien DG de la RTS sous le Parti socialiste déchu, naguère très hostile à Wade, voire insultant à son endroit, lorsque ce dernier était dans l'opposition (Diakhité, 2013, idem, p. 47). En conflit ouvert avec les syndicalistes de la RTS, Abdou Khoudoss Niang fut relevé de ses fonctions en janvier 2005 par le gouvernement qui lui reprochait, officiellement, de « n'avoir pas innové ». Il fut remplacé par Daouda Ndiaye, un journaliste de la RTS. Ce dernier fut limogé à son tour en septembre 2006 et remplacé par l'ancien DG de la RTS Babacar Diagne qui avait réussi à se faire réhabiliter en acceptant d'être le Conseiller en Communication du Président Abdoulaye Wade. Cela était en soi un signal fort

² L'AFP est l'Alliance des Forces du Progrès. Parti allié de Wade lors de la présidentielle de 2000, il vit son Secrétaire Général Moustapha Niasse être nommé chef du premier gouvernement de l'alternance. Ce dernier fut déféstré du gouvernement et devint par la suite l'un des plus farouches opposants à Abdoulaye Wade. Rappelons que Moustapha Niasse était ancien Directeur de Cabinet du Président Léopold Sédar Senghor et plusieurs fois ministre sous le Président Abdou Diouf. En même temps que son ancien collègue Djibo Kâ, il quitta le régime de Diouf et forma l'AFP à l'approche de la présidentielle de 2000. L'entrée en dissidence de ces deux grandes personnalités pour protester contre le contrôle du PS par le très puissant Secrétaire Général de la Présidence Tanor Dieng que le Président Abdou Diouf voulait imposer fait partie des facteurs internes de la défaite des socialistes sénégalais en 2000.

³ Il s'agit du Partis Socialiste, ancien parti au pouvoir devenu parti d'opposition.

du maintien de la RTS dans son rôle de média de propagande progouvernementale.

En définitive, le projet de réforme, qui était pressenti pour changer en profondeur le secteur audiovisuel national sénégalais, notamment la télévision d'État, s'est finalement réduit à une valse de DG à la tête de la RTS. Entre 2001 et 2006, la RTS aura ainsi connu quatre DG sans que rien ne change en faveur d'une ligne éditoriale conforme à celle d'un média de service public. Il en fut de même s'agissant du Haut Conseil de l'Audiovisuel (HCA). En lieu et place d'une réorganisation de cet organe de régulation pour garantir le respect du pluralisme dans les médias audiovisuels sénégalais, en particulier à la RTS, on assista à un simple renouvellement de ses membres par des proches du régime d'Abdoulaye Wade. Alors qu'on s'attendait à une Agence de Régulation des Télécommunications avec de nouveaux attributs, en matière de gestion des fréquences radio et télé, l'agence changea juste de DG. Plus globalement, en lieu et place d'un changement du système audiovisuel public, on assista plutôt à un changement d'hommes à la tête de ces structures. Entre 2000 et 2012, le fonctionnement de la Télévision nationale sénégalaise n'a donc connu un relatif changement que sous son DG Mactar Silla sur une période d'un peu plus d'un an, avant de retourner au *statu quo*, c'est-à-dire à la situation qui prévalait sous le régime socialiste déchu. Autrement dit, l'alternance au pouvoir ne signifiera pas pour cette télévision la rupture du lien ombilical qui la lie à l'État depuis 1973, ni dans ses textes ni dans les faits.

Plusieurs facteurs pourraient expliquer le fait que le Président Abdoulaye Wade ait finalement décidé de faire volte-face, pour ne plus réformer la télévision nationale par la suite, en maintenant le *statu quo*, c'est-à-dire les mêmes textes et pratiques qui la caractérisent depuis 1973. Mais les deux facteurs suivants nous semblent être les plus déterminants : l'instrumentalisation de cette télévision pour obtenir un deuxième mandat et, plus tard, le projet de dévolution monarchique du pouvoir au profit de son fils. Chacun de ces facteurs paraît incompatible avec un système audiovisuel public réformé, avec de nouveaux textes plus favorables à des pratiques démocratiques. Nous allons analyser chacun de ces deux facteurs.

2.3 Les raisons de l'échec de la réforme de la télévision nationale sénégalaise

Élu en 2000, Abdoulaye Wade devait finir son premier mandat en 2007. Mais la montée alors grandissante de la critique contre le régime, pour « incompétence », rendait incertaine l'obtention d'un deuxième mandat. Au lendemain du naufrage⁴ du Bateau Le « Joola » en 2002, qui marquait symboliquement la fin de l'état de grâce du régime de l'alternance, celui-ci

⁴ Assurant la liaison entre Dakar (capitale sénégalaise) et Ziguinchor (sud du pays) depuis plusieurs années, le bateau avait quitté Ziguinchor pour Dakar, dans la nuit du 26 septembre 2002. Son chavirement dans les eaux internationales de l'Océan Atlantique avait officiellement fait 2000 morts dont 13 nationalités différentes. Le sur-chargement du navire en serait la cause. Théoriquement le « Joola » ne pouvait accueillir que 700 voyageurs. On reprocha au secours d'être arrivé 10 heures après le drame. Considéré comme la plus grande catastrophe civile maritime, ce naufrage a fait plus de victimes que celui du bateau le Titanic en 1912.

commença, en effet, à être sévèrement critiqué de toutes parts : soit pour ses nombreuses promesses électorales non tenues soit pour ses errements en matière de gestion étatique (Diop 2013). On reprocha au régime de n'avoir rien changé en fin de compte, d'être même pire que l'ancien régime socialiste, du fait de la persistance du chômage des jeunes, de l'aggravation de la corruption et des scandales, et en raison également du train de vie jugé élevé de l'État. On lui reprocha aussi ses dérives autoritaires, son manque de culture étatique. Le livre du journaliste Abdou Latif Coulibaly, *Wade, un opposant au pouvoir : l'alternance piégée ?*, publié en 2003, cristallise à lui seul toute la frustration des nombreux déçus du régime de l'alternance. Selon ce journaliste, l'alternance politique de 2000 est piégée par une nouvelle élite plus habile dans la posture d'opposants que dans le statut d'hommes d'État, ce qui expliquerait l'échec du gouvernement. Aussi, devenue très hostile à Abdoulaye Wade, suite aux premiers emprisonnements de journalistes sous le nouveau régime et des nombreuses convocations de journalistes à la redoutable Division des Investigations Criminelles (DIC), la presse indépendante faisait largement écho de cette frustration, en donnant la parole aux opposants et en faisant des reportages sur les problèmes de mal gouvernance ou sur la cherté de la vie.

Ce contexte de disgrâce du régime de l'alternance permettrait d'expliquer et de comprendre le fait que l'État sénégalais sous Abdoulaye Wade ait changé d'avis, dans sa volonté de démocratiser et de réformer la télévision nationale. À l'instar des autres médias d'État, la télévision nationale devait rester dans le giron du gouvernement et servir de moyen de riposte pour contrer cette vaste critique, montrer son bilan et lui donner les chances d'un deuxième mandat. D'où la reprise en main progressive de l'information télévisée, comme l'a d'ailleurs relevé Adolphe Dansou, par un recentrage de la télévision nationale sénégalaise sur la personne d'Abdoulaye Wade :

Pendant tout le septennat du président Wade, la visibilité dans le média d'État sera donnée aux grands travaux réalisés par le chef de l'État au détriment de tous les problèmes que connaissent les Sénégalais comme par exemple la cherté de la vie, les coupures intempestives de l'électricité, etc. dont parlent certains membres de l'opposition sur certaines radios privées périphériques quand l'occasion leur est offerte.

Abdoulaye Wade (2009, p. 79)

Cette reprise en main de la télévision nationale par le régime de l'alternance, pour se donner les chances d'un deuxième mandat, a également consisté à marginaliser les partis politiques de l'opposition et les alliés politiques tombés par la suite en disgrâce. L'ancien premier chef de gouvernement de l'Alternance, Moustapha Niasse (leader de l'AFP), devint subitement invisible dans la télévision publique, dès sa sortie du gouvernement. Il en fut de même pour Ahmath Dansokho et Abdoulaye Bathily leaders respectifs du PIT (Parti de l'Indépendance et du Travail) et de la LD-MPT (Ligue Démocratique-Mouvement pour le Parti du Travail). Le Parti Socialiste, qui monopolisa la

télévision nationale à lui seul de 1973 à 2000, fut à son tour discriminé de l'écran télévisuel public. En 2006, Abdoulaye Wade a accusé son Premier Ministre Idrissa Seck de détournement de deniers publics, avant de le limoger et de l'envoyer en prison. Devenu très populaire à sa sortie au point de constituer une menace contre le régime en place, Idrissa Seck disparut de la télévision nationale où il était constamment attaqué sans avoir la possibilité de se défendre à travers un débat contradictoire ou une interview. Sans doute le limogeage de Mactar Silla, pour avoir couvert les activités du PS et de l'AFP au cours desquelles la politique agricole de l'État était sévèrement critiquée, dissuadera tout autre DG de la RTS d'ouvrir la télévision nationale à l'opposition politique.

Plus on se rapprochait de l'élection présidentielle de février 2007, plus s'affirmait cette reprise en main de l'information télévisée par le régime de l'alternance pour se donner les chances d'un deuxième mandat. Avec le retour de Babacar Diagne à la tête de la RTS, en septembre 2006, celle-ci fut transformée de façon encore plus flagrante en appareil électoral. Alors qu'elle était supposée être à équidistance des partis politiques, la télévision était ouvertement en faveur de la réélection du Président Abdoulaye Wade. En effet, pour étayer le concept de « *védi guiss bokoussi* » (on ne peut pas nier ce qu'on voit), slogan de pré-campagne et de campagne d'Abdoulaye Wade lors de la présidentielle de 2007, au Journal Télévisé (JT) de 20h, note encore Adolphe Dansou :

Une fois le décor planté, les nombreux génériques ouvrant la grande édition de vingt heures se succèdent sur l'écran de la télévision nationale, exposant les grands chantiers au nombre de près de cent trente-sept (les palais de justice, les espaces jeunes, les nouveaux lycées, les centres départementaux de formation des femmes, la corniche, le nouvel aéroport, la case des tout-petits...) que l'on voit défiler sur les écrans à longueur de journée. Cette même stratégie sera poursuivie sur le terrain par l'ensemble des membres de l'équipe gouvernementale au cours de leurs nombreux déplacements sur le terrain pour vendre les nombreuses réalisations du président de la république aux populations. Ainsi sont progressivement promus en critères d'évaluation, la stature internationale du président de la république, son image de grand bâtisseur, d'homme de paix (par exemple dans la question casamançaise) et de rassembleur de tous les fils du pays.

Adolphe Dansou (2009, pp. 78-79)

Lorsque le Président Abdoulaye Wade fut réélu en mars 2007, à la surprise générale dès le premier tour, alors que son régime était très critiqué dans les médias privés sénégalais, il a ouvertement déclaré, face à la presse étrangère accréditée au Sénégal, seule invitée à un point de presse resté célèbre, que sa victoire était d'abord une victoire contre les journalistes de son pays. Cela montre que le Président Abdoulaye Wade, pour se faire réélire, avait insidieusement engagé la télévision nationale dans une bataille d'opinion acharnée contre la presse indépendante. Cela se fit bien sûr en violation flagrante des normes supposées régir un média de service public dès l'instant que les autres partis politiques impliqués dans cette compétition électorale n'ont pas bénéficié du

même traitement médiatique. Durant son premier mandat, le Président Abdoulaye Wade a eu en fin de compte le même comportement que ses prédécesseurs dans ses rapports avec les médias du secteur public sénégalais, plus particulièrement la télévision nationale. Pour des raisons politiques, il en fit aussi une chasse gardée à son profit et à celui de ses différents gouvernements et partisans. Cette situation d'accaparement de la télévision nationale sous Abdoulaye Wade a-t-elle véritablement changé, au cours de son deuxième mandat (2007-2012) ? Au contraire, elle s'est davantage accentuée en raison de la recomposition du paysage politique et médiatique national, au lendemain de sa réélection.

Sur le plan politique, le deuxième mandat du Président Abdoulaye Wade fut en effet une période très tendue, sur fond de guerre de succession à ce dernier qui ne pourrait plus théoriquement se présenter pour un autre mandat en 2012. Au sein du régime, cette période se caractérisait par des « purges » et des « scissions » en raison des nombreuses luttes de positionnement par rapport à l'après-Wade, des luttes sévèrement réprimées par le régime. Tout comme avec son ancien Premier ministre Idrissa Seck dont il s'était brutalement séparé en 2005 alors que ce dernier était pressenti comme son dauphin politique du fait d'un long compagnonnage, le Président Abdoulaye Wade mit fin à sa collaboration avec Macky Sall en 2009. Cette deuxième séparation était d'autant plus surprenante que ce dernier fut son directeur de campagne lors de la présidentielle que Wade venait de gagner avec brio. Déjà une bonne partie de l'opinion publique sénégalaise ne comprenait pas que Macky Sall, pourtant Premier Ministre avant la présidentielle, ne fût pas reconduit à son poste mais qu'il se soit retrouvé à l'Assemblée Nationale, même s'il en était devenu le Président. Dans l'imaginaire populaire, cela était perçu comme une rétrogradation. Pendant que les supputations allaient bon train, le Président Abdoulaye Wade entra donc ouvertement en conflit avec Macky Sall. Il lui reprocha le fait d'avoir convoqué son fils Karim Wade, alors responsable des chantiers de l'ANOCI⁵, sous prétexte que ce dernier devait faire le bilan de sa gestion devant les députés. Wade considéra cette convocation comme un crime de lèse-majesté, une manière de l'humilier à travers la personne de son fils. Macky Sall fut finalement exclu du PDS et destitué de son poste de Président de l'Assemblée Nationale, suite au vote d'une majorité parlementaire mécanique favorable à Wade. Au fond, après s'être séparé de son ancien Premier Ministre Idrissa Seck alors que ce dernier était tout puissant, puis de Macky Sall avec qui

⁵ L'ANOCI est l'Agence Nationale de l'Organisation de la Conférence Islamique. Dirigée par Karim Wade fils du Président Abdoulaye Wade, l'ANOCI avait en charge l'organisation du 11^{ème} Sommet des pays de l'Organisation de la Conférence Islamique (OCI) de mars 2008 à Dakar. Dotée d'un budget de 432 milliards de F CFA selon le bilan financier évoqué devant la presse après ce sommet par son Conseil de Surveillance, l'ANOCI avait alors entrepris de nombreux travaux routiers et hôteliers dans la capitale sénégalaise. Son slogan « En route vers le Sommet » avait été interprété par les opposants et une partie de l'opinion publique sénégalaise comme une stratégie de promotion de Karim Wade sur sa route vers le sommet de l'État sénégalais, dans une stratégie de succession à son père. Pour certains, l'ANOCI était l'occasion offerte à Karim Wade afin qu'il fasse ses preuves aux yeux des Sénégalais et gagne leur confiance par rapport à l'après-wade.

il venait de remporter la présidentielle de 2007, le Président Wade préparait le terrain de sa succession à son fils. Il ne s'en cachait même plus, au vu des nombreuses responsabilités ministérielles qui lui étaient confiées et de la montée en puissance de la Génération du Concret, mouvement politique créé par Karim Wade comme rampe de lancement que de nombreux cadres du régime avaient rallié.

Dans ce contexte de recomposition politique, les principaux partis d'opposition n'étaient pas en reste, à travers la mise en place d'une coalition, dénommée *Benno Siggil Senegaals* (BBS). Sous la houlette de l'ancien Directeur Général de l'UNESCO Amadou Makhtar MBow, cette coalition se manifesta, en organisant les Assises Nationales, pour débattre des problèmes politiques, économiques et sociaux du pays et proposer des solutions (Silla, 2011). Après plusieurs mois de travaux, ces Assises donnèrent lieu à un rapport qui devait servir à cette coalition de programme alternatif lors de la présidentielle de 2012. Dans la perspective de l'après-Wade, le leitmotiv de *Benno Siggil Senegaal* est qu'il fallait en finir avec Wade et empêcher le PDS de rester au pouvoir.

Dans un tel contexte, le secteur de la presse n'était pas non plus en reste. Il était caractérisé, entre autres, par l'apparition de chaînes de télévision privée qui commençaient alors à prendre leur marque dans le paysage médiatique, alors dominée exclusivement par des médias d'État concurrencés par des journaux et des radios privés à la liberté de ton corrosive. À défaut de démocratiser la télévision du secteur public, le régime de l'alternance avait en effet timidement libéralisé le secteur de la télévision, en cédant, en 2003, la RTS 2 à un promoteur privé. Au départ, la RTS 2 était une filiale de la télévision nationale. Après sa privatisation, elle changea de nom et devint la 2STV. En lieu et place d'une télévision d'information politique et générale, la 2STV voulait rester la chaîne thématique culturelle qu'elle était initialement. C'était sans doute pour éviter d'être par la suite interdite par le régime qui l'avait placée dans une phase test. Le Président Wade disait lui-même : « la télé est une affaire trop sérieuse pour être laissée à n'importe qui » (*Walf-Quotidien*, 24 mars 2004). À partir de 2006, profitant de la brèche ouverte par le lancement de la 2STV, quelques promoteurs privés ont réussi à obtenir le lancement d'autres chaînes de télévisions privées, ce qui donna naissance à *Canal Info News*, à *RDV*, à *WalfTV* et, plus tard, à la *TFM* appartenant au chanteur Youssou Ndour.

La recomposition de l'espace politique et du paysage médiatique qui caractérise le deuxième mandat d'Abdoulaye Wade se présentait donc ainsi.

Dans un tel contexte, la télévision nationale fut à nouveau instrumentalisée. Elle a été de tous les fronts, pour que le pouvoir ne passe pas à l'opposition politique en 2012. Elle fut davantage recentrée sur le Président Abdoulaye Wade, son régime, ses ministres et la Génération du Concret qui est le principal mouvement de soutien à son fils. À nouveau, elle fit fi de toute norme de fonctionnement d'un média de service public à équidistance du régime et des partis politiques d'opposition. À partir de 2009, année de sa disgrâce, Macky Sall,

⁶ Cela signifie littéralement : Ensemble pour redresser le Sénégal.

devenu un farouche opposant au régime de Wade, fut banni de la télévision nationale, comme le fut Idrissa Seck lors de sa propre disgrâce. Les Assises Nationales considérées par de nombreux observateurs comme l'une des instances les plus sérieuses organisées au Sénégal pour débattre des problèmes du pays n'ont pas été couvertes par la télévision nationale, du début à la fin.

Face aux chaînes de télévisions privées devenues progressivement critiques, voire subversives, la télévision nationale engagea une véritable guerre des images. Constatant que les partis d'opposition, la société civile et les gens ordinaires n'avaient pas accès à la télévision nationale, ces nouvelles chaînes leur servirent de tribune alternative, au point de se confondre avec la protestation politique et populaire et même d'être taxées de chaînes de télévision des opposants. Quand le régime faisait part de ses réalisations sur la télévision nationale, les chaînes de télévision faisaient des reportages dans la banlieue dakaroise et dans les autres localités du pays pour montrer les souffrances et parler des problèmes des populations, face aux inondations, aux coupures intempestives d'électricité, à la cherté de la vie, *etc.* Quand en juin 2011, le Président Abdoulaye Wade a voulu introduire des modifications dans la Constitution sénégalaise et qu'elles étaient suspectées de vouloir faire de son fils son successeur, les partis politiques de l'opposition, la société civile et des citoyens hostiles à cette initiative, regroupés sous la bannière d'un Mouvement dénommé M23⁷, ont organisé des manifestations violentes pour rejeter la réforme. Celles-ci ont été largement couvertes par les chaînes de télévision privées, pendant que la télévision nationale tentait de minimiser leur ampleur. Cette guerre des images dura jusqu'à la chute de Wade qui était arrivé, après des subterfuges constitutionnels, à briguer un troisième mandat à polémiques, lors de l'élection présidentielle qu'il perdit finalement en 2012 face à Macky Sall, qu'il avait exclu du PDS avant de le destituer de son poste de Président de l'Assemblée. Comme pour changer de maître et tourner le dos au régime sortant d'Abdoulaye Wade, la télévision nationale a consacré, le soir même de l'élection

⁷ Le M23 ou le Mouvement du 23 juin 2011 marque le début de la violence pré-électorale au Sénégal, pendant que le pays s'acheminait vers la présidentielle de 2012. A cette date, l'Assemblée Nationale s'était réunie pour voter un projet de loi gouvernemental consistant à introduire deux modifications profondes dans le code électoral. La première modification voulait instituer le poste de vice-président que les Sénégalais étaient appelés à élire en même temps que le président lors de l'élection présidentielle de 2012. La seconde modification portait sur le principe du « quart bloquant » qui devait permettre, à tout candidat ayant totalisé 25% des suffrages dès le premier tour, de remporter l'élection présidentielle. L'opposition politique et la société civile avaient vu dans ce projet de loi une stratégie d'Abdoulaye Wade de vouloir se maintenir au pouvoir à tout prix et de réserver à son fils Karim Wade le poste de vice-président pour préparer sa succession. C'est ce qui avait été appelé les tentatives de « dévolution monarchique du pouvoir », jugées contraires aux traditions démocratiques du Sénégal. D'autre part, les opposants étaient d'avis que le régime d'Abdoulaye Wade, en baisse de popularité, ne pourrait pas gagner l'élection lors d'un éventuel deuxième tour face à une opposition unie, mais qu'il était en mesure au moins d'avoir 25% des voix au premier tour ou de les « truquer » afin d'y arriver, d'où sa volonté d'instituer le principe du « quart bloquant ». Pour empêcher que le projet de loi ne soit voté, de nombreux manifestants avaient pris d'assaut l'Assemblée Nationale, ce qui avait engendré une « guérilla » urbaine à Dakar, faite de destruction de biens publics et privés, de courses-poursuites entre « insurgés » et forces de l'ordre, et d'arrestations. Finalement, le projet de loi a été retiré. Le régime d'Abdoulaye Wade était sorti de cette épreuve très fragilisé, prélude à sa chute quelques mois plus tard.

de Macky Sall, un grand reportage dithyrambique sur la famille de ce dernier à Fatick, sa ville natale, alors qu'elle l'avait presque banni de toute couverture médiatique depuis 2009 !

En somme, lorsque le Président Abdoulaye Wade est arrivé au pouvoir en 2000, il était animé par une volonté manifeste de réformer la télévision. Mais au fil du temps, il s'est retrouvé confronté au même problème que tout le monde : comment conserver le pouvoir ? De ce point de vue, la similitude est frappante entre l'audiovisuel public sénégalais et celui français. Comparativement, ils ont une trajectoire très proche. Pendant longtemps, en effet, ils ont évolué avec le même modèle juridique et organisationnel. En France tout comme au Sénégal, l'histoire du secteur de l'audiovisuel est marquée, durant des décennies, par la mainmise de l'État sur le secteur, avec l'impossibilité de créer une station de radio ou une chaîne de télévision en dehors de la sphère étatique. Les techniques juridiques et politiques utilisées par l'ORTF (*Office de Radiodiffusion Télévision Française*) et l'ORTS (*Office de Radiodiffusion Télévision Sénégalaise*) pour soumettre les journalistes étaient quasiment les mêmes. Cette similitude notée entre les deux offices n'est pas pour autant fortuite, dans la mesure où le secteur audiovisuel français a beaucoup contribué à la mise en place de son homologue sénégalais, par le biais de la coopération. De part et d'autre également, les opposants politiques et les voix anticonformistes faisaient l'objet de marginalisation et de censure à la télévision. Pendant longtemps, l'ORTF et l'ORTS ont aussi fonctionné dans des systèmes politiques sans alternance au pouvoir. De 1958 à 1981, soit vingt-trois ans durant, c'est la droite du Général De Gaulle, de Georges Pompidou et de Giscard d'Estaing qui était au pouvoir en France et régnait sans partage quasiment. Au Sénégal, la situation politique était quasiment la même, en raison du long règne sans partage du Parti socialiste de Senghor et de Diouf à la tête de l'État, durant quatre décennies (1960-2000).

Dans un pays comme dans l'autre, l'on misait beaucoup sur l'alternance au pouvoir pour une démonopolisation étatique du secteur audiovisuel. Cet espoir était porté par les opposants historiques qu'étaient le socialiste François Mitterrand en France et le libéral Abdoulaye Wade au Sénégal qui ne cessaient de dénoncer le monopole étatique du secteur audiovisuel dans leurs pays respectifs. Dans son brillant livre de combat écrit en 1964 et intitulé *Le coup d'État permanent* qui dénonçait la pratique du pouvoir personnel par le Général De Gaulle, alors président de la République française, Mitterrand s'est frontalement attaqué, entre autres, à l'accaparement exclusif de la télévision et de la radio par la droite et au recours abusif du délit d'outrage au chef de l'État⁹. A la faveur de

⁸ C'est l'Office de Coopération Radiophonique (OCORA) qui était chargé de cette mission. Cette assistante technique couvrait une série d'actions : envoi de journalistes et d'ingénieurs sur place pour réaliser les études techniques et l'installation du matériel nécessaire ; formation, en France, des journalistes et techniciens africains de télévision ; la production des premiers films et reportages à diffuser (Dioh, 2009, pp. 27-33).

⁹ Concernant le délit d'outrage au chef de l'État, Mitterrand avait notamment rappelé que cette disposition fut conçue sous la III^{ème} République française (1870-1940), plus précisément sous la présidence de Jules Grévy. D'après lui, ce fut une période durant laquelle la constitution avait installé un régime parlementaire et avait pratiquement conféré tous les pouvoirs aux députés et sénateurs qui désignaient le premier Ministre

l'alternance politique intervenue en France en 1981 ayant porté Mitterrand au pouvoir et suite au changement de régime au Sénégal en 2000 ayant porté Wade à la tête de l'État, on assista paradoxalement à un retournement de position vis-à-vis du secteur public de l'audiovisuel. Une fois élus présidents, ces deux opposants ont quasiment usé de toutes sortes de subterfuges pour garder une certaine influence sur le secteur de l'audiovisuel. Mitterrand avait certes libéralisé le secteur de l'audiovisuel français avec le lancement des premières chaînes de télévision privées (*Canal+*, *La Cinq*, *M6*) mais il s'était arrangé pour que ses amis¹⁰ en soient les propriétaires (Rozat, 2010, 2019). Aussi, continuait-il à nommer les responsables des chaînes restées encore dans le giron de l'État (*TF1*, *Antenne 2* et *France 3*). Il était aussi des prérogatives de Mitterrand de nommer le Président du CSA (Conseil Supérieur de l'Audiovisuel) qui venait alors d'être créé, ce qui lui permettait d'intervenir indirectement dans la régulation de ce nouveau champ audiovisuel alors en gestation. Une fois au pouvoir, Wade a usé de méthodes assez proches, pour atteindre les mêmes objectifs. Nous les avons abordées précédemment si bien que ce ne serait pas nécessaire d'y revenir.

2.4 L'impossible contrôle de l'opinion publique par une télévision au service du pouvoir

Pour manifester leur déception face à l'impossible fonctionnement de la télévision nationale en média de service public, bon nombre de téléspectateurs sénégalais, à défaut de la boycotter totalement, réagissent par la satire et le zapping pour l'inciter à changer, à se démocratiser. En matière de satire, ils font d'ailleurs preuve de beaucoup d'ingéniosité pour se moquer d'une télévision qui ne reflète pas, selon eux, les vraies réalités quotidiennes des populations. Le sigle de la radiotélévision nationale en fait souvent les frais. Dans les années 1980, par exemple, alors que la crise de légitimité de l'État postcolonial sénégalais avait sérieusement déteint sur l'image de la radiotélévision nationale qui ne cessait de soutenir les différents gouvernements en place par la négation des problèmes économiques et sociaux du pays, l'*Office de Radiodiffusion Télévision du Sénégal* (*ORTS*, actuelle *RTS*) était devenu, dans la satire populaire : « l'Office de Ragoût Diffusion Télébidon du Sénégal ». En lieu et place d'informations crédibles reflétant le vécu réel des Sénégalais, une bonne partie du public reprochait à l'Office d'être une officine à « bidonner », à « fabriquer » et à « distiller » des « ragoûts », autrement dit, des mensonges, pour endormir le peuple. Sous les deux mandats de Wade (2000-2012), des téléspectateurs insatisfaits du fonctionnement de la télévision ne cessaient de tourner en dérision la télévision

en fonction de la majorité parlementaire issue des urnes, face au président de la République qui était élu par le Parlement, qui n'avait qu'un pouvoir honorifique et qui méritait en conséquence d'être protégé de toute attaque. Sous la Vème République, selon Mitterrand, le chef de l'État français a trop de pouvoir et, dès l'instant qu'il se mêle de tout, qu'il n'est pas arbitre neutre en raison de sa fonction de chef du parti au pouvoir, on doit le critiquer et dénoncer ses actes s'il le faut, sans être frappé par le délit d'outrage au chef de l'État, délit devenu anachronique.

¹⁰ Dans ce contexte, *Canal+* revient à André Rousselet, Patron d'Havas et ancien Directeur de Cabinet de François Mitterrand, pendant que *La Cinq* échoit à d'autres proches du président, Jean Riboud de Schlumberger, Jérôme Saydoux et Sylvio Berlusconi.

nationale, toujours par la transformation satirique de son sigle. Pour brocarder ce qu'ils assimilaient à un vide de contenu dans la télévision d'État, le sigle de la *RTS (Radiodiffusion Télévision Sénégalaise)* était, par dérision, devenu « Rien Tous les Soirs ». Cela prenait bien sûr à contrepied le slogan de la *RTS* adopté sous l'éphémère direction de Mactar Silla : « Le public, notre raison d'être ». En réalité, ce qui avait poussé beaucoup de Sénégalais, sous le régime de Wade, à parler de « Rien Tous les Soirs », s'agissant de la télévision nationale sénégalaise, est le fait que chaque fois qu'une situation grave se produisait dans le pays et qu'ils allumaient la *RTS* pour connaître la position et les décisions des autorités, ils se rendaient compte que la télévision sénégalaise n'en parlerait pas ou y ferait à peine allusion. En raison de ces nombreuses attentes souvent non satisfaites, ils s'en arrivaient à se demander si les journalistes de la télévision nationale vivaient réellement au Sénégal.

Mais autant les téléspectateurs sénégalais des années 1980 n'avaient pas, sous le régime socialiste, le choix face à une télévision nationale alors sous monopole, qu'ils ne pouvaient qu'éteindre s'ils n'étaient pas satisfaits, autant ils ont progressivement eu le choix par la suite. Avec l'essor des chaînes de télévision étrangères paraboliques auxquelles des Sénégalais (une minorité, certes) pouvaient accéder grâce à Excaf et *Canal Horizons*, les deux sociétés autorisées au début des années 1990 à vendre des bouquets MMDS, la satire et le zapping sont depuis lors combinés pour brocarder la *RTS*. L'autorisation par Abdoulaye Wade des premières chaînes de télévision privée sénégalaises, surtout à partir de 2006, allait amplifier le phénomène de satire et de zapping de la télévision nationale. Il arrive aussi que des téléspectateurs manifestent leur insatisfaction du fonctionnement de la télévision nationale, en interpellant directement les journalistes de la *RTS*. Lors d'un panel organisé par IREX pour faire l'étude des médias sénégalais en 2008, un journaliste de la Télévision d'État, reconnaissait lui-même que les médias publics ne fonctionnaient pas correctement :

Avant-hier, après le journal de 20h, un téléspectateur m'a appelé pendant 15 minutes pour me dire " Monsieur, on est désolés, mais vous faites tout sauf rendre service au peuple sénégalais. Vous ouvrez par le Président de la République [Abdoulaye Wade] et vous fermez par le Président de la République". Il me dit qu'il n'existe pas que le Président de la République et le Parti Démocratique Sénégalais [parti alors au pouvoir]

Faye (2008, pp.307-308)

À ce type de réaction s'ajoute le fait que c'est très courant de voir des téléspectateurs qui disent qu'ils ne regardent pas la télévision nationale, en ce qui concerne l'information politique, en raison de sa ligne très progouvernementale. Ils déclarent ne la regarder que quand ils n'ont vraiment pas le choix, lorsqu'il s'agit par exemple de la diffusion en direct de grands événements sportifs dont la *RTS* détient le contrat d'exclusivité : Coupe d'Afrique des Nations de football, Coupe du Monde de football, etc. D'où le slogan : « Quand c'est important, c'est sur la *RTS* » qu'arbore fièrement la télévision nationale en de pareilles

circonstances et qui cache mal un certain malaise de ce média public à satisfaire beaucoup de téléspectateurs en d'autres occasions. Au regard des données que nous avons sur la période 2000-2012 qui concerne la présente recherche, la déception de bon nombre de Sénégalais face à leur télévision nationale ne s'est pas toutefois traduite par un boycott total, au profit des nouvelles chaînes de télévision privées. À défaut d'avoir une télévision qui respecte les normes d'un média de service public, les téléspectateurs en sont arrivés, en captant la *RTS*, à savoir à quoi s'en tenir : « Rien Tous les Soirs », pour reprendre la satire populaire. Il se trouve également que la *RTS* est la seule télévision nationale dont le signal couvre tout le territoire sénégalais. Son audience exclusive reste donc importante dans le « Sénégal des profondeurs », auquel les chaînes de télévision privées ne peuvent jusqu'à présent pas toutes accéder et où les téléspectateurs n'ont pas généralement les moyens de s'abonner au câble.

En définitive, sans qu'on ne puisse forcément parler de boycott durant la période considérée, un sondage de 2009 effectué par ADESER¹¹, dans la région de Dakar, ne faisait pas cependant de la télévision nationale sénégalaise la chaîne préférée des enquêtés, en termes d'audience. Les chaînes de télévision privées qui venaient alors d'être nouvellement créées semblaient être largement devant. Selon ce sondage de 2009 :

- Les Dakarais préfèrent de loin les télévisions privées aux télévisions publiques (*Rts1* et *Sn2*). Dans ce chapitre, la *Rts1* ne fait guère mieux que 8,1 %. Elle compte plus de 22 points de retard sur la deuxième, la *2Stv*.
- *Walf* est la télé préférée (toutes catégories confondues) des Dakarais. Elle devance sa rivale d'un peu plus de sept points.
- La *Rdv* avec 7,8 % de taux de préférence constitue la quatrième chaîne la plus aimée des Sénégalais devant *Canal +*, qui avec 2,6 %, pointe à la cinquième position. La chaîne de Ben Basse prend sa revanche sur la *Rts1* qu'elle bat d'une courte tête (19,1 contre 18,7%), samedi et dimanche, sur la base de l'audience cumulée vieille (*Acv*). Avec un score de 61,3 %, *Walf Tv* profite également du week-end pour soigner son avance 'Acv' sur sa dauphine, la *2STv* (35,6 %).

D'après ce sondage, le classement de la *RTS* est à interpréter comme la migration d'une partie de son audience vers ces chaînes privées : « la chaîne publique audiovisuelle offre l'image d'un vieux mammouth cerné par de jeunes loups aux dents longues. Harcelée par la *RDV*, la *RTS1* est doublée par la *2S* et *Walf TV*, qui mène la locative de l'audience » (sic).

Conclusion

La présente étude a montré, à travers l'exemple du Sénégal, que le changement politique en Afrique, même par la voie des urnes, ne rime pas forcément avec une émancipation des médias du secteur public. Une fois au pouvoir, les opposants adoptent quasiment le même comportement que les régimes déchus, en reconduisant les pratiques médiatiques dont eux-mêmes ont

¹¹ Agence Dakaroise d'Etudes Stratégiques et de Recherche (cf. <http://www.osiris.sn/Sondage-tele-Walf-Tv-la-reine-de-l.html>)

été victimes, lorsqu'ils étaient dans l'opposition. Ce constat renseigne à suffisance sur les limites des processus de démocratisation en Afrique. Entamés au milieu des années 1970 au Sénégal et amorcés dans les autres pays d'Afrique à partir des années 1990 au lendemain des conférences nationales, les processus démocratiques avaient suscité beaucoup d'espoir. Grâce aux possibilités d'alternance au pouvoir que cette dynamique offrait, les populations et les partenaires au développement les considéraient comme des moyens de faire enfin triompher de vrais régimes démocratiques fondés sur le respect des droits de l'homme et des normes de bonne gouvernance par les États africains. Mais, comme le note Mamadou Gazibo (2018, p. 214), dans les pays ayant effectivement enregistré des alternances politiques au pouvoir, le bilan n'est pas reluisant. Cela est la preuve que la démocratie ne se réduit pas à une simple alternance au pouvoir, comme le croyaient beaucoup de personnes en Afrique. La culture démocratique, adossée à une réelle volonté politique et à la sincérité des régimes en place et des opposants, est un préalable nécessaire à tout changement en profondeur des systèmes politiques africains.

Références bibliographiques

- BARRY Moustapha. 2013. *Histoire des médias au Sénégal – De la colonisation à nos jours*, Paris : L'Harmattan, 351p.
- COULIBALY Abdou Latif. 2003. *Wade, un opposant au pouvoir : l'alternance piégée ?*, Dakar : Les Editions Sentinelle, 300p.
- COULIBALY Abdou Latif. 2009. *Compte et mécompte de l'ANOCI*, Paris : L'Harmattan, 204p.
- DANSOU Adolphe. 2009. « La Communication politique sénégalaise après l'alternance politique de 2000 », in : *L'URED*, n° 17, pp. 65-84, Presses Universitaires de Saint-Louis.
- DIAKHITE Kadialy. 2013. *Promesses et Désespoir d'un service public – La Radiodiffusion Télévision Sénégalaise*, Paris : L'Harmattan, 320p.
- DIOH Tidiane. 2009. *Histoire de la télévision en Afrique noire francophone- Des origines à nos jours*, Paris : Karthala, 238p.
- DIOP Momar Coumba. 2013. *Sénégal (2000-2012) – Les institutions et les politiques publiques à l'épreuve d'une gouvernance libérale*, Paris : Karthala, 835p (Tome 1).
- DIOP Momar Coumba. 2013. *Le Sénégal sous Abdoulaye Wade : le Sopi à l'épreuve du pouvoir*, Paris : Karthala, 836p (Tome 2).
- FALL Bouna Manel. 2008. « Le pluralisme télévisuel au Sénégal », in : Silla, Moctar, *Le pluralisme télévisuel en Afrique de l'Ouest*, Dakar, Editeur : Institut Panos Afrique de l'Ouest, pp. 43-52 ; pp. 78-80 ; pp. 97-100 ; pp. 119-120 ;
- FAYE Mor. 2011. « Sénégal-Évaluation », in : Buckley, Steve, *La Charte Africaine de la Radio-Télédiffusion : Quel impact en Afrique de l'Ouest*, Dakar, Editeur : Institut Panos Afrique de l'Ouest, pp. 143-174.
- FRERE Marie-Soleil. 2016. *Journalismes d'Afrique*, Paris : De Boeck, collection « Info Com », 277p.

- LOUM Ndiaga. 2013., « Les médias sous Abdoulaye Wade, entre contrôle et défiance », in : DIOP Momar Coumba, *Le Sénégal sous Abdoulaye Wade : le Sopi à l'épreuve du pouvoir*, Paris : Karthala, pp. 591-624.
- SAMB Mamadou. 2004. « La gouvernance publique : changement ou continuité », in : Diop, Momar Coumba, *Gouverner le Sénégal - Entre Ajustement Structurel et Développement Durable*, Paris : Karthala, pp. 41-68.
- SILLA Ibrahima. 2011. « Les Assises Nationales du Sénégal : L'autre visage de la politique », in : *L'URED*, n° 21, pp. 59-102, Presses Universitaires de Saint-Louis.
- SY Jacques Habib. 2003. *Crise de l'audiovisuel au Sénégal*, Dakar, Editeur Aide Transparence, 303p.

Webographie

- ACE, « Médias publics : étatiques, gouvernementaux et radiotélévision de service public », site internet ACE, consulté le 23 août 2019, <http://aceproject.org/ace-fr/topics/me/meb/meb03a/meb03a01>
- BOURDON Jérôme. 2013. « Le service public de la radiotélévision : l'histoire d'une idéalisation », dans *Les Enjeux de l'Information et de la Communication*, n° 14/2, pp. 14-26, (en ligne: <https://lesenjeux.univ-grenoble-alpes.fr/wp-content/uploads/2019/02/Enjeux-Dossier2013.pdf>)
- DIOP Momar Coumba et al. 2000. « Le baobab a été déraciné. L'alternance au Sénégal », in : *Politique Africaine*, n°78, pp. 157-179 (en ligne : <https://www.cairn.info/revue-politique-africaine-2000-2-page-157.htm>)
- DIOP Jean Meissa, 24 mars 2004, « La télévision selon Wade », *Walf-Quotidien*, <http://www.osiris.sn/La-television-selon-Wade.html>
- Faye, Mor (2019/4), « Public Sector Media and The Credibility Crisis in Senegal : National Television in the Socialist Government », in : *Brazilian Journalism Research-Theory, Research and Criticism*, Vol. 15, n°1, pp. 8-27 (en ligne : <https://bjr.sbpjor.org.br/bjr/article/view/1129/pdf>)
- GAZIBO, Mamadou (2018), *Introduction à la politique africaine*, Presses de l'Université de Montréal, 292p (en ligne : <https://books.openedition.org/pum/6371>)
- PILZER Jean-Sébastien. 2010. « La notion de service public », *Informations Sociales* N° 158, pp. 6-9 (en ligne : <https://www.cairn.info/revue-informations-sociales-2010-2-page-6.htm>).
- ROZAT Pascal. 2010 - 2019. « Histoire de la télévision : une exception française ? » (en ligne : <https://larevuedesmedias.ina.fr/histoire-de-la-television-une-exception-francaise>)